

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 18/07/2019	Nombre de membres en exercice : 11
	Nombre de membres Présents : 6
	Nombre de membres Absents : 5
Date Affichage 18/07/2019	Nombre de procurations : 0
	Nombre de votants : 6

Séance du 26 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., GOMES D., PERARNAUD C., POROLI F., DOUMERGUE F.

Absents excusés : VERGES B., MIRAN P., CICCARIELLO C

Absents : CHEVRIER C., LOPEZ MT

Objet : Approbation des modifications des statuts du syndicat départemental d'énergies et d'électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66)

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 24042019 en date du 27 Juin 2019, du Comité Syndical du SYDEEL66

M. le Maire explique que le Comité syndical du Syndicat départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66), dans sa séance du 27 Juin 2019, a délibéré à l'unanimité en faveur des modifications de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral N° PREF/DCL/BCLAI/2018330-0002 du 26 novembre 2018.

Les modifications envisagées portent sur les articles énoncés ci-dessous :

- Mise en conformité rédaction Art 5.1.1 - compétence obligatoire distribution publique d'électricité
- Prise en compte du nouveau code de la commande publique Art 5.1.2 / 5.3.4
- Modification Art 5.2.2 – pour adaptation au contexte en termes d'innovation pour la mobilité propre
- Actualisation Art 5.3 et sous-articles correspondants – Mise en commun moyens et activités accessoires concernant notamment les actions liées à la transition énergétique.
- Création Art 5.3.5 – Autres Activités Complémentaires
- Modification Art 8 – Composition et fonctionnement du comité syndical
- Reformulation article 8.2 et renumérotation en 8.5 –Dispositions relatives au fonctionnement du Comité Syndical, du bureau, des commissions et des fonctions de Président
- Création Art 8.6 – relatif aux Commissions
- Reformulation Art 9 – Election du bureau
- Suppression des Art 11 / 12 modification de l'objet des articles 11 et 12 suite à renumérotation

2019-D054

Envoyé en préfecture le 30/07/2019
Reçu en préfecture le 30/07/2019
Affiché le 30/07/2019
ID : 066-216600825-20190726-2019_D054-DE

- Actualisation Art 13 – Budget – Reformulation art 13-1 Dépenses et ajout de recettes à l'article 13-2

La délibération du Comité Syndical en date du 27 Juin 2019 a été notifiée à la Commune le 11 juillet 2019 et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur ces modification conformément aux dispositions des articles L 5711-1 et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

L'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements ainsi qu'un exemplaire des statuts ont été remis à chacun des Conseillers municipaux.

Lecture étant faite, M. le Maire demande au Conseil de délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE dans toutes ses dispositions la rédaction des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

MANDATE M. le Maire pour adresser la délibération aux services préfectoraux à laquelle seront annexés les statuts adoptés et l'autorise à signer tous documents utiles à cette affaire.

DIT qu'un exemplaire de la délibération exécutoire avec son annexe sera transmis à M. le Président du SYDEEL66

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 30 juillet 2019

Le Maire

P. LOOS

